

# Conditions générales de vente (CGV)

Version : 1.5 Mise à jour du 28.05.2020

## Table des matières

<b>1</b>	<b>Objet du contrat</b>	<b>2</b>
1.1	En général	2
1.2	Conclusion d'un contrat	2
1.3	En particulier	2
1.3.1	Acceptation de l'enregistrement du client	2
1.3.2	Cours particuliers	2
1.4	Coopération du client	3
1.4.1	Exigences techniques	3
1.4.2	Apparence	3
1.4.3	Assurance de la qualité	3
<b>2</b>	<b>Disponibilité</b>	<b>3</b>
2.1	Professionnels de l'enseignement	3
2.2	Système	3
2.2.1	Skype	3
2.2.2	Connexions	3
<b>3</b>	<b>Inscription/ Désinscription/ Planification</b>	<b>4</b>
3.1	Leçons individuelles/en groupe	4
3.2	Exclusion des services du prestataire	4
<b>4</b>	<b>Rémunération</b>	<b>4</b>
4.1	Montant et facturation	4
4.2	Conditions de paiement	4
<b>5</b>	<b>Protection des données</b>	<b>5</b>
<b>6</b>	<b>Garantie et responsabilité</b>	<b>5</b>
<b>7</b>	<b>Lieu de juridiction et droit applicable</b>	<b>5</b>

# Conditions générales de vente (CGV)

Version : 1.5 Mise à jour du 28.05.2020

## 1 Objet du contrat

### 1.1 En général

La société Online School GmbH homestudies, ci-après nommée « prestataire », fournit tous les services exclusivement sur la base de ces conditions générales.

Le prestataire a le droit de changer ou de modifier les présentes conditions générales dans un délai raisonnable. L'annonce est faite exclusivement par le biais d'une publication sur Internet sur les pages du prestataire (<http://www.homestudies.ch/>) ci-après dénommé « portail ».

### 1.2 Conclusion d'un contrat

Un contrat prend fin avec l'acceptation de la demande électronique du client par le prestataire ou avec la première action d'exécution du prestataire, qui doit être différente de la simple collecte de la demande du client.

L'acceptation d'une demande de client est confirmée au client par voie électronique ou se manifeste par une action d'exécution par le prestataire.

Le client assure que les informations qu'il a fournies dans le cadre de l'offre de contrat ou de la conclusion du contrat concernant sa personne et d'autres circonstances pertinentes pour le contrat sont complètes et correctes. Le client s'engage à informer immédiatement le prestataire de toute modification des données relatives au contrat. En cas de violation de cette obligation d'information, le prestataire est autorisé à interrompre immédiatement les services contractuels sans réduction de la redevance due.

### 1.3 En particulier

Le prestataire organise et conduit des leçons particulières individuelles de voix pour le client sur « Skype » ou une autre plateforme technologique de « voix sur IP » déterminée par le prestataire.

La formation linguistique particulière est dispensée pour le compte du prestataire par des spécialistes de renommée internationale, dont la majorité vit et enseigne à l'étranger.

#### 1.3.1 Acceptation de l'enregistrement du client

Après l'enregistrement électronique, le client reçoit une confirmation électronique des services qu'il a réservés. Après ou avec la confirmation, le client reçoit une proposition de rendez-vous ou une confirmation des dates qu'il a proposées pour les services réservés.

#### 1.3.2 Cours particuliers

Sans accord particulier, le prestataire propose des cours particuliers. Les tiers ne sont pas autorisés à participer aux leçons individuelles.

Une leçon dure 45 minutes, sauf accord contraire. Les cours sont dispensés par un spécialiste certifié par le prestataire. Les cours peuvent être dispensés de n'importe où dans le monde.

# Conditions générales de vente (CGV)

Version : 1.5 Mise à jour du 28.05.2020

## **1.4 Coopération du client**

### 1.4.1 Exigences techniques

Afin de pouvoir utiliser les services du prestataire et comme condition préalable à une instruction sans faille, le client a besoin des outils suivants, qu'il doit fournir à ses frais et sous sa propre responsabilité :

I Accès à l'internet (performance de téléchargement minimum de 20'000 kbit/s) II Ordinateur avec webcam  
III Haut-parleur, microphone IV Compte Skype

Le prestataire doit informer le client en temps utile de toute modification de l'environnement technique nécessaire.

### 1.4.2 Apparence

Le spécialiste de la formation et le client sont tenus de respecter les règles d'interaction sociale généralement acceptées, en tenant compte des différences culturelles. Par conséquent, le client s'engage à participer aux leçons dans une apparence appropriée (vêtements appropriés, apparence appropriée, emplacement approprié).

### 1.4.3 Assurance de la qualité

Afin de permettre au prestataire d'améliorer continuellement sa qualité, le client s'engage à remplir un questionnaire de qualité à la demande du prestataire.

## **2 Disponibilité**

### **2.1 Professionnels de l'enseignement**

Les professionnels de l'enseignement sont disponibles au moins 10 minutes avant le début des cours sur la plateforme technique convenue (actuellement Skype). Si un spécialiste de l'enseignement n'est pas disponible, le prestataire organise un remplacement ou reporte la leçon en concertation avec le client.

### **2.2 Système**

#### 2.2.1 Skype

Actuellement, l'enseignement se fait généralement sur la plateforme technologique « Skype ». Afin de garantir une connexion de bonne qualité, le prestataire est autorisé à s'inscrire à Skype Manager. Le client s'engage à entreprendre toutes les actions de coopération nécessaires pour permettre au prestataire d'utiliser l'outil de gestion Skype pour l'enseignement de la meilleure façon possible.

#### 2.2.2 Connexions

Le prestataire ne garantit pas que la connexion Internet du client au spécialiste instructeur fonctionnera parfaitement, sans interruption ni perturbation.

# Conditions générales de vente (CGV)

Version : 1.5 Mise à jour du 28.05.2020

Les problèmes de connexion, qui ne sont pas manifestement de la responsabilité du prestataire ou de l'instructeur, ne donnent pas droit au non-paiement de la leçon.

## **3 Inscription/ Désinscription/ Planification**

### **3.1 Leçons individuelles/en groupe**

L'enregistrement du client se fait via le portail et est confirmé par le prestataire. Le prestataire organise le premier contact entre le client et le professionnel de l'enseignement, qui planifie les leçons individuellement avec le client.

Aucun remboursement ne sera accordé pour des leçons sans rapport avec le cours. Les cours réservés sont valables un an à compter de la date de facturation.

Les leçons convenues peuvent être reportées jusqu'à 48 heures avant la date de la leçon, sans frais, en accord avec le responsable pédagogique. En cas d'autres modifications à court terme du plan de cours, le responsable pédagogique décide si les cours doivent être annulés (c'est-à-dire qu'ils doivent être payés même si les cours n'ont pas lieu) ou s'ils peuvent être reportés.

Les cours de suivi supplémentaires qui dépassent les cours initialement réservés doivent être réservés à nouveau via le portail du prestataire.

### **3.2 Exclusion des services du prestataire**

Lorsqu'il utilise l'offre du prestataire, le client ne doit pas enfreindre les réglementations légales, la morale ou les droits des tiers. En cas d'infraction, le prestataire est autorisé à interrompre ses services sans autre forme de procès et sans libérer le client de son obligation de paiement.

## **4 Rémunération**

### **4.1 Montant et facturation**

Pour tous les services fournis par le prestataire dans le cadre du présent contrat, le client est tenu de payer la rémunération conformément à la liste des prix en vigueur à ce moment-là. Les offres de prix ne comprennent pas la taxe sur la valeur ajoutée légale ni d'autres taxes et droits.

### **4.2 Conditions de paiement**

La rémunération est facturée par le prestataire plus la TVA légale ou d'autres taxes ou droits. Les factures du prestataire sont payables par le client dans les 14 jours suivant la date de la facture sans aucune déduction et à l'exclusion de toute compensation. Après l'expiration de ce délai de paiement, le client est en défaut sans rappel.

# Conditions générales de vente (CGV)

Version : 1.5 Mise à jour du 28.05.2020

## **5 Protection des données**

Le prestataire s'engage à respecter toutes les dispositions pertinentes de la loi fédérale sur la protection des données. Les données saisies par les clients sont traitées électroniquement par le prestataire. Ces données ne sont transmises que dans la mesure où l'objectif du contrat prévu par le client peut être atteint. Un transfert à d'autres fins n'a pas lieu. Le client est conscient que lorsque des données sont transmises à l'étranger pour atteindre le but du contrat (enseignement) prévu par le client, il peut s'appliquer des réglementations de protection des données qui ne correspondent pas aux normes suisses.

Le prestataire a obligé tous les spécialistes chargés de l'instruction à respecter toutes les dispositions pertinentes de la loi fédérale sur la protection des données. Le client est libre de faire effacer complètement ses données à tout moment, sauf si des dispositions légales impératives obligent le prestataire à les conserver (réglementation comptable, etc.).

Le prestataire a le droit de supprimer irrévocablement les données des clients à tout moment.

## **6 Garantie et responsabilité**

Le prestataire assure un examen approprié des qualités professionnelles des professionnels de l'enseignement employés. Toutefois, le prestataire ne peut en aucun cas garantir un objectif d'enseignement voulu par le client, tel que l'obtention ou la réussite d'un certain certificat. Cela s'applique également aux cas où les spécialistes de l'enseignement ont convenu d'un objectif d'apprentissage avec le client.

La responsabilité du prestataire est expressément limitée à ses propres services et en aucun cas aux services qui ont pu faire l'objet d'une médiation.

Le prestataire est responsable des dommages corporels et matériels causés de manière coupable, sans limitation. La responsabilité pour d'autres dommages liés à l'exécution du présent contrat, en raison de défauts ou pour d'autres raisons imputables à la présente relation contractuelle, est expressément exclue, dans la mesure où cela est légalement autorisé. En particulier, le prestataire n'est pas responsable des dommages indirects, collatéraux ou consécutifs, tels que le manque à gagner, les dépenses supplémentaires, les économies non réalisées, les réclamations de tiers ou les réclamations pour perte de données ainsi que pour les personnes auxiliaires.

## **7 Lieu de juridiction et droit applicable**

La relation contractuelle entre le client et le prestataire est régie exclusivement par le droit suisse, à l'exclusion des normes contractuelles internationales.

Le lieu de juridiction est Dielsdorf. Toutefois, le prestataire est également en droit de poursuivre le client devant sa juridiction ordinaire.